Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231219-DE2023_105-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 11 décembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 19
Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON – Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Georges BARTHE - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES – Claude ECHERNIER-MOTTET - Jérémy COULOMBEL - Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND – Claude SIGWALT - Noël DUVAND

Absents Représentés : Bernadette GROBEL par Christelle GAUDET – Valérie RAPHOZ par James WALKER - Valérie MERLE-DARCOURT par Noël DUVAND - Robert BARATAY par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON- Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Dominique COMANDONE par Pascal EYNARD-MACHET -Brigitte PERROT par Claude SIGWALT– Christophe MECHOUK par Elisabeth GIGUELAY

Absents : Julien-Marc MEYNET

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Ouverture des crédits avant vote du Budget Principal 2024-Budget Annexe Port

DELIBERATION N° 2023.105

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L1612-1,
Vu l'instruction M4,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les premières dépenses pour la section d'investissement de l'exercice 2024 sur le budget annexe Port avant son vote, à hauteur du quart des crédits du budget précédent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses pour la section d'investissement de l'exercice 2024 sur le budget Port avant son vote, à hauteur du quart des crédits du budget précédent, pour les montants suivants :

Quart des crédits par chapitre (niveau de vote)

Chapitre	Total Budget 2023 (hors RAR)	Limite des crédits avant vote BP 2024
21-Immobilisations corporelles	*23 084,79 €*	5 771,20 €
23-Immobilisations en cours	- €	- €
Totalisation	**23 084,79 €**	**5 771,20 €**

Quart des crédits par articles (à titre indicatif)

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2023 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2135 Installations générales, agencements	*23 084,79 €*		*23 084,79 €*	*5 771,20 €*
21	**Totalisation**	**23 084,79 €**	**- €**	**23 084,79 €**	**5 771,20 €**

Immobilisations en cours

Chapitre	Article	BP 2023 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2313 Constructions	- €		- €	- €
	Totalisation	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231219-DE2023_105-DE

Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.